

**EPREUVE DE CONTRATS SPECIAUX**

Durée : 3 heures  
Session 2

*Ce sujet comporte 1 page*

**Document(s) autorisé(s) :**

*Aucun*

**Matériel(s) autorisé(s) :**

*Aucun*

**Avertissement :**

*Une attention particulière sera portée sur la lisibilité, la rédaction et la pertinence des réponses.*

**I/ Cas pratique (Barème : 10/20)**

Mademoiselle PENATES vient d'acquérir un studio dans la banlieue de Paris au prix de 5.000 euros le mètre carré. La promesse de vente a été régulièrement conclue et la vente réitérée par un acte authentique.

Peu de temps après, elle s'aperçoit que les appartements vendus dans son quartier et dont les caractéristiques sont comparables au sien se vendent au prix de 4.000 euros le mètre carré.

Y a-t-il un moyen de remettre en cause la vente ?

Quelle serait la situation juridique si, au contraire, le prix de l'immobilier pour un bien comparable se révélait être de 6.000 euros le mètre carré et si, en même temps, Mademoiselle PENATES n'avait acheté son bien qu'à 2.400 euros le mètre carré ?

**II/ Questions de cours (Barème : 10/20)**

La garantie des vices cachés dans la vente